

la formule suisse. Les tarifs douaniers du Canada sur les biens assujettis à un droit sont en moyenne plus élevés que ceux de tous ses autres partenaires commerciaux. Les réductions proposées frapperaient davantage les barèmes élevés. De cette façon, le Canada perdrait davantage dans le secteur manufacturier protégé qu'il ne gagnerait par l'amélioration de ses exportations de produits tirés des ressources naturelles. A l'heure actuelle, certaines industries canadiennes, bien qu'étant protégées se trouvent en difficulté face aux importations. Une réduction sensible des tarifs douaniers aggraverait les difficultés d'un nombre appréciable de sociétés canadiennes qui devront lutter contre l'invasion de produits originaires de pays en développement à main-d'œuvre bon marché tels que Hong Kong, le Brésil, Taiwan ou la Corée du Sud, sans parler des États-Unis, de l'Europe et du Japon qui, grâce aux économies d'échelle et à la spécialisation, jouissent d'une avance bien acquise. L'industrie américaine de fabrication de produits secondaires est en mesure de profiter de cette ouverture de marchés alors qu'une bonne partie de l'industrie canadienne est plus particulièrement orientée vers son marché intérieur restreint. Il y a fort à parier qu'une réduction de 30 à 40% des droits de douanes entraînerait la ruine de certaines sociétés canadiennes. D'autres devraient faire face à d'énormes difficultés nécessitant de profonds réaménagements.

Les négociations étant entrées maintenant dans une phase décisive, les dirigeants d'entreprises et les chefs syndicaux canadiens se montrent de plus en plus préoccupés par les incidences qu'auront ces réductions sur les industries visées et ils émettent de sérieux doutes sur la politique annoncée par le gouvernement et tendant à favoriser un assouplissement des tarifs douaniers. Mais le Canada peut-il se permettre de faire cavalier seul à Genève? S'il conservait ses barrières douanières actuelles ou les relevait alors que les autres pays participants les abaissent, ses partenaires commerciaux, dont les États-Unis, ne manqueraient pas de prendre des mesures de rétorsion. Les consommateurs canadiens paieraient les produits importés plus cher et les exportations canadiennes de produits manufacturés éprouveraient de nouvelles difficultés à pénétrer sur les marchés, même les plus traditionnels.

Si une politique protectionniste était adoptée, la compétence technique de l'industrie canadienne diminuerait encore plus et serait isolée puisqu'elle n'aurait plus à soutenir la concurrence avec les autres pays. La faiblesse de la concurrence à l'importation provoquerait la suppression des stimulants visant à accroître le taux de productivité, la disparition des produits à haute technicité et une baisse de rentabilité. Alors que certains secteurs de l'industrie canadienne risqueraient d'éprouver une plus grande sécurité à l'abri de mesures protectionnistes, le niveau de vie des Canadiens reculerait et la population devrait subir une augmentation des prix, une réduction des revenus et une limitation du choix de biens. Une telle amélioration serait à la fois onéreuse et néfaste pour le Canada.

Le Comité en conclut que le Canada n'a pas d'autre choix que de participer aux négociations du GATT et d'essayer de tirer son épingle du jeu. L'échec des négociations commerciales multilatérales pourrait avoir de graves répercussions sur le commerce international, et le Canada, en tant que grand exportateur et importateur de produits de base, serait un des premiers pays à en souffrir.

Si, par contre, les négociations du GATT aboutissaient, les obstacles non tarifaires joueraient un rôle proportionnellement plus important dans le commerce